



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale
de comté de Matane tenue le 19 octobre 2011 à 20 h en la salle de conférence
de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

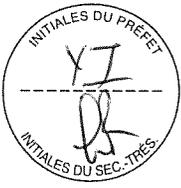
- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontres :
 - 3.1 M. Claude Labrie, responsable du dossier Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane au ministère de la Sécurité publique (18 h 30);
 - 3.2 Mme Myriam McCarthy et M. Charles Banville – Direction des affaires régionales du territoire public du BSL du MRNF au sujet de la ZEC de Cap-Chat (19 h 30);
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 21 septembre 2011;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 27 septembre 2011;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 27 septembre 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers – faits saillants CRÉ;
 - 5.2 CLD de la MRC de Matane – Autorisation versement – Contribution totale de 27 059 \$ du MAMROT (PNR II – Pacte rural – art. 5.3) pour l'embauche d'un agent de développement rural;
 - 5.3 Gala régional des Prix du Patrimoine 2012;
 - 5.4 Félicitations à la ville de Matane – lauréate du Prix d'excellence SHQ pour sa démarche de revitalisation lors du 24e colloque annuel de la Fondation Rues principales;
 - 5.5 Réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière – Visite-terrain d'un chantier de récolte de biomasse forestière réalisé par la Coopérative forestière de La Matapédia, le 26 octobre 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.6 Solidarité rurale en tournée – 25 octobre 2011 à Sainte-Flavie;
- 5.7 Commission scolaire des Phares – Invitation à la Rencontre régionale des partenaires sur les enjeux de notre système public d'enseignement, 28 octobre 2011 à Mont-Joli;
- 5.8 Légion canadienne – Invitation à tous les maires du territoire de la MRC de Matane aux activités du Jour du Souvenir, le 6 novembre 2011 à Matane;
- 5.9 Formation « Gouvernance municipale » du Collège des administrateurs de sociétés, 20 et 21 octobre 2011 à Québec;
- 5.10 Commission scolaire des Monts-et-Marées – Vente des bâtiments en surplus d'actifs;
- 5.11 Chambre de commerce région Matane – Pré-Gala, jeudi, le 3 novembre à 17 h / Gala de l'Excellence 2011, samedi, le 12 novembre 2011 à 18 h;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Rapport du préfet sur la situation financière du TNO de la MRC de Matane;
 - 6.3 Édifice de La Matanie :
 - 6.3.1 Certificat de paiement à Duotech Construction pour la période du 3 août au 30 septembre 2011 au montant de 831 629,73 \$ plus les taxes applicables;
 - 6.3.2 Autorisation paiements Jean Dallaire, architectes – gestion de projet;
 - 6.3.3 Autorisation paiement Dessau – travaux d'ingénierie;
 - 6.3.4 Achat équipements salle multimédia;
 - 6.3.5 Taxes – locataires – recommandations du comité administratif;
 - 6.3.6 Déménagement du CLD;
 - 6.4 Autorisation paiement du 3e versement – Ville de Matane – Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011;
 - 6.5 Autorisation paiement – Sani-Manic inc. – Contrat de vidange de fosses septiques pour les secteurs de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Léandre, année 2011;
 - 6.6 Résolution numéro 219-06-2011 de la municipalité de Nouvelle – Demande au MAMROT et au MTQ – Prix négocié pour l'achat d'asphalte;
 - 6.7 Résolution numéro 247-09-11 de la MRC de Maria-Chapdelaine – Requête auprès du gouvernement du Québec de retarder la rentrée scolaire;
 - 6.8 Formation de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – « Le règlement d'emprunt », le 21 octobre 2011 à Matane;
 - 6.9 État des activités financières au 30 septembre 2011 :
 - 6.9.1 MRC de Matane;
 - 6.9.2 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.9.3 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.10 États comparatifs au 30 septembre 2011 selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 :
 - 6.10.1 MRC de Matane;
 - 6.10.2 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.10.3 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.11 Réaffectations budgétaires au 30 septembre 2011 :
 - 6.11.1 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.11.2 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.11.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.11.4 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.11.5 Service d'évaluation foncière;
 - 6.11.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.11.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.12 Autorisation paiement Delisle & Delisle – Services professionnels au 31 décembre 2010;
 - 6.13 Recommandations du Comité de diversification et de développement (CDD);
- 7- Évaluation foncière : ---
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-103 modifiant le règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- de zonage de la ville de Matane afin d'établir une superficie maximale de plancher pour la sous-classe d'usages 544 dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 167;
- 8.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-104 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 123;
 - 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-105 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 511;
 - 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-106 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'agrandir la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 187;
 - 8.5 Réception du premier projet de règlement VM-89-107 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux carrières et aux sablières;
 - 8.6 Certificat de conformité – Règlement numéro 158-2-2011 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.7 Certificat de conformité – Règlement numéro 159-2-2011 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.8 Réception du second projet de règlement numéro 394 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Les Méchins afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et d'encadrer la location de chalets;
 - 8.9 Réception du règlement numéro 396 modifiant le règlement numéro 365 de la municipalité de Les Méchins concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats afin d'encadrer la délivrance des autorisations applicables aux travaux forestiers en milieu privé, la construction d'éoliennes commerciales et la location de chalets;
 - 8.10 Réception du règlement numéro 397 de la municipalité de Les Méchins établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments;
 - 8.11 Réception du règlement numéro 399 modifiant le règlement numéro 397 de la municipalité de Les Méchins établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments afin de modifier l'article 10 concernant l'autorité compétente;
 - 8.12 Appui au projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec;
 - 8.13 Fin de probation de monsieur Serge Larochelle au poste de conseiller en aménagement et urbanisme (contractuel);
 - 8.14 Adoption du règlement numéro 252-2011 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Matane;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Recommandations de paiement #7 et #8 – Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI;
 - 9.2 Signifier au MRNF l'intérêt de la MRC de Matane à participer au projet Forêts de proximité;
 - 9.3 Entente avec les municipalités – compensation pour la remise en état des chemins municipaux utilisés pour les opérations forestières;
 - 9.4 Planification des travaux forestiers pour l'année 2012;
 - 9.5 Rapport génie forestier – octobre 2011;
 - 9.6 Réponses de la MRC de Matane au MRNF suite à la Consultation du public sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité du MRNF;
 - 9.7 Maintien du système actuel de gestion des terres publiques intramunicipales sur le territoire de la municipalité de Sainte-Paule en attente du déploiement du nouveau régime forestier en 2013;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 11.2.1 Compte-rendu – septembre 2011;
 - 11.2.2 Mandat à M. Michel Maillé, consultant;
 - 11.2.3 Adoption du règlement 228-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 228-2006 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.4 Adoption du règlement 229-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 229-2007 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.5 Adoption du règlement 232-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 232-2008 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.6 Adoption du règlement 233-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 233-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.7 Adoption du règlement 234-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 234-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.8 Adoption du règlement 238-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 238-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.9 Adoption du règlement 239-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 239-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.10 Adoption du règlement 246-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 246-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
 - 11.2.11 Autorisation paiement honoraires pour la préparation de devis – Michel Maillé, consultant;
 - 11.2.12 Fête d'Halloween devancée au 29 octobre 2011;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

Rencontre avec messieurs Claude Labrie et Bruno Rioux du ministère de la Sécurité publique – dossier Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Rencontre avec madame Myriam McCarthy, messieurs Charles Banville et Denis Caron – du ministère des Ressources naturelles et de la Faune – dossier ZEC Cap-Chat.

RÉSOLUTION 599-10-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

8.15 « Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (janvier à septembre 2011) »;

- Varia a) « Contrat d'entretien du Camille-Marcoux »;
b) « CLSC Les Méchins »;
c) « Transport adapté »;
d) « Rencontre maires – ressources humaines MRC ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 600-10-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2011 en corrigeant la résolution numéro 580-09-11 pour y inscrire « ..., David Thiffault de Saint-Léandre, ... ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 601-10-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 septembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 602-10-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 septembre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 603-10-11

CLD DE LA MRC DE MATANE – AUTORISATION VERSEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012 – CONTRIBUTION TOTALE DE 27 059 \$ DU MAMROT (PNR II – PACTE RURAL – ART. 5.3) POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la MRC de Matane et le MAMROT dans le cadre de la PNR II, et les modalités prévoyant le versement à la MRC d'une contribution annuelle pour l'embauche d'un agent rural;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2011-2012 concernant la contribution totale de 27 059 \$ du MAMROT pour l'embauche d'un agent de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture CLD de la MRC de Matane au montant de 27 059 \$ pour l'année financière 2011-2012 pour l'embauche d'un agent de développement rural, et ce, dès réception de la contribution du MAMROT versée à la MRC à cet effet en vertu du protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 604-10-11

ORGANISATION DU GALA RÉGIONAL DES PRIX DU PATRIMOINE 2012 DU CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane soutient la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'implique depuis 1999 dans l'organisation des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent qui se tiennent à tous les deux ans, afin de souligner les meilleures interventions patrimoniales réalisées sur son territoire et dans tout le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du gala des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent est confiée en alternance aux huit MRC Bas-Saint-Laurent et que la MRC de Matane est la dernière à n'avoir pas reçu cet événement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a déjà mandaté le Centre local de développement de la MRC de Matane afin d'organiser ledit gala en vertu de la résolution numéro 12-01-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE confirmer au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent que la MRC de Matane sera l'hôte de l'édition 2012 du gala régional des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent;

DE confirmer que la MRC de Matane entend travailler de concert avec le CLD de la MRC de Matane afin que l'édition 2012 desdits prix soit un succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 605-10-11

**FÉLICITATIONS À LA VILLE DE MATANE – LAURÉATE DU PRIX
D'EXCELLENCE SHQ POUR SA DÉMARCHE DE REVITALISATION
LORS DU 24^E COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES
PRINCIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane s'est vue décerner le Prix d'excellence SHQ lors du 24^e colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se déroulait à Québec, le 29 septembre 2011;

CONSIDÉRANT le prestigieux Prix d'excellence SHQ représente l'aboutissement d'efforts exemplaires dans tous les volets d'une démarche de revitalisation et la municipalité lauréate fait figure d'exemple à suivre et duquel s'inspirer pour l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE transmettre de chaleureuses félicitations à la ville de Matane, lauréate du Prix d'excellence SHQ lors du 24^e colloque annuel de la Fondation Rues principales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 606-10-11

**SOLIDARITÉ RURALE EN TOURNÉE – 25 OCTOBRE 2011 À SAINTE-
FLAVIE**

CONSIDÉRANT l'invitation de madame Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec, transmise particulièrement au préfet et au préfet suppléant, à participer à un souper suivi d'une consultation publique pour échanger sur l'avenir du monde rural et le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, le 25 octobre 2011 à Sainte-Flavie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE désigner messieurs Yvan Imbeault, préfet, et Yvan Côté, préfet suppléant, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour représenter la MRC de Matane et participer à la rencontre organisée par Solidarité rurale en tournée pour échanger sur l'avenir du monde rural et le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, le 25 octobre 2011 à Sainte-Flavie;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 607-10-11

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES / COMMISSION SCOLAIRE
DES MONTS-ET-MARÉES – INVITATION À LA RENCONTRE
RÉGIONALE DES PARTENAIRES SUR LES ENJEUX DE NOTRE
SYSTÈME PUBLIC D'ENSEIGNEMENT, 28 OCTOBRE 2011 À MONT-
JOLI**

CONSIDÉRANT l'invitation aux partenaires, des Commissions scolaires des Phares et des Monts-et-Marées, à participer à une rencontre régionale des partenaires sur les enjeux de notre système public d'enseignement, le 28 octobre 2011 à Mont-Joli;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

DE désigner messieurs Yvan Imbeault, préfet, et Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, pour représenter la MRC de Matane à la rencontre régionale des partenaires sur les enjeux de notre système public d'enseignement, le 28 octobre 2011 à Mont-Joli;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Légion canadienne – Invitation à tous les maires du territoire de la MRC de Matane aux activités du Jour du Souvenir, le 6 novembre 2011 à Matane.

RÉSOLUTION 608-10-11

COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – VENTE DES BÂTIMENTS EN SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT la correspondance de madame France Gagnon, directrice générale de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, informant la MRC de Matane que le Conseil des commissaires souhaite se départir de ces immeubles en surplus d'actifs;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7)* permet à celle-ci de négocier gré à gré avec un organisme tel que la MRC pour la vente d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments, « École Marie-Guyart de Matane » et « École Val-Joubert de Sainte-Paule », sont situés sur le territoire de la MRC de Matane, la CSMM souhaite vérifier l'intérêt de la MRC à les acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane n'est pas intéressé par l'offre d'acquisition de bâtiments de la CSMM et mandate la directrice générale, madame Line Ross, à transmettre le formulaire d'intentions, avant le 4 novembre 2011, afin d'en informer la CSMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 609-10-11

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION MATANE – PRÉ-GALA, JEUDI, LE 3 NOVEMBRE / GALA DE L'EXCELLENCE 2011, SAMEDI, LE 12 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT l'invitation aux partenaires, de la Chambre de commerce région Matane, à assister au Pré-gala, le 3 novembre 2011 au CDRIN, et au Gala de l'Excellence Desjardins, le 12 novembre 2011 au Riôtel, selon un forfait au montant de 150 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de représenter la MRC de Matane au Prégala, le 3 novembre 2011 au CDRIN, et au Gala de l'Excellence Desjardins, le 12 novembre 2011 au Riôtel et autorise le paiement des frais d'inscriptions au montant total de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 610-10-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 –
RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 12 677,89 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 110,98\$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 19 065,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 761,90 \$, représentant un grand total de 40 616,08 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 611-10-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 –
RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES
PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 651,60 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 037,62 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 14 834,15 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 363,92 \$, représentant un grand total de 22 887,29 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 612-10-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 47,16 \$, la liste des chèques émis au montant de 236,07 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 7 215,70 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 401,97 \$, représentant un grand total de 8 900,90 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 613-10-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 15 078,98 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 884,72 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 17 884,90 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 378,77 \$, représentant un grand total de 37 227,37 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 614-10-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 –
RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 82 469,97 \$, la liste des chèques émis au montant de 36 374,38 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 39 280,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 089,60 \$, représentant un grand total de 165 214,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 615-10-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 –
RE : TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 1 443,10 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 300,55 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 6 556,68 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 341,28 \$, représentant un grand total de 10 641,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 616-10-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2011 –
RE : TNO DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 137,85 \$, les salaires payés du 11-09-2011 au 8-10-2011 au montant de 1 240,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 229,14 \$, représentant un grand total de 1 607,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Rapport du préfet sur la situation financière du TNO Rivière Bonjour

RÉSOLUTION 617-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 2 À DUOTECH CONSTRUCTION INC. POUR LA PÉRIODE DU 3 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 02R préparé par Jean Dallaire, architectes pour la période du 2011-08-03 au 2011-09-30 :

Montant initial de contrat	Avenants de modifications	Prix révisé du contrat	Montant des travaux exécutés à ce jour	Moins retenue de 10%	Total payable à ce jour	Moins demande antérieure
2 043 020,40\$	96 792,74\$	2 139 813,14\$	924 033,03\$	94 403,30	831 629,73\$	68 475,57\$
Montant de la présente demande avant TPS et TVQ		TPS (5%)	TVQ (8.5%)	Montant de la présente demande TPS & TVQ		
763 154,16 \$		38 157,71\$	68 111,51\$	869 423,38\$		

CONSIDÉRANT QUE l'architecte mandaté affirme que les montants lui apparaissent conformes aux termes du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le certificat de paiement n° 02R préparé par Jean Dallaire, architectes et autorise le paiement à *Duotech Construction inc.* au montant de 869 423,38 \$ incluant les taxes, lequel est imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 618-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES – TRAVAUX ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT le mandat confié à *Jean Dallaire, architectes* pour la préparation des plans, devis et documents requis pour l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie, de même que la gestion du projet, résolutions numéros 652-11-10 et 342-05-11;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la facture 1203 du 2011-08-31 relative aux honoraires professionnels prévus pour la gestion de projet, au montant de 4 221,60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture 1218 du 2011-09-30 relative aux honoraires professionnels prévus pour la gestion de projet, au montant de 4 221,60 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour les factures numéros 1203 et 1218, totalisant un montant de 9 618,92 \$ incluant les taxes, et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 619-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT *DESSAU* – TRAVAUX D'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire 38 250 \$ de plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture F015-98762 en date du 2011-09-28 relative à la surveillance de l'avancement des travaux à 50 %, au montant de 4 781,25 \$ et de 372,77 \$ pour des copies de plans supplémentaires, soit un total de 5 154,02 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Dessau* pour la facture numéro F015-98762 au montant de 5 871,72 \$ incluant les taxes, et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 620-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION ACHAT ET INSTALLATION – ÉQUIPEMENTS MULTIMÉDIA POUR LES SALLES DE RÉUNION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des soumissions reçues concernant l'achat et l'installation d'équipements pour les salles de réunions :

	Dumoulin	La Source	Stéréo Plus
TV écran plat	774,99 \$	849,99 \$	769,99 \$
Canons (2)	2 039,98 \$	2 199,98 \$	2 279,98 \$
Support (TV)	39,99 \$		89,99 \$
Supports canons (2)	79,98 \$	299,98 \$	319,98 \$
Toile motorisée	399,99 \$		579,99 \$
Toile conventionnelle	114,99 \$	199,99 \$	199,99 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Système sans fil (3)	389,97 \$		899,97 \$
Totaux avant taxes	3 839,29 \$	3 549,94 \$	5 139,89 \$
Installation (taux horaire)	45 \$/heure		50 \$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission du Centre électronique de Matane (Dumoulin) pour l'achat et l'installation d'équipements multimédia pour les salles de réunions au montant de 3 839,29 \$ plus les taxes applicables, plus les frais d'installation (environ 6 heures) à 45 \$/heure plus taxes, et que la dépense soit payée à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 621-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – TAXES LOCATAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations du comité administratif (résolution numéro 588-09-11) quant à la problématique liée à la nouvelle répartition fiscale ayant une incidence pour les locataires de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'acquisition par la MRC de Matane en août 2010 de l'Édifice de La Matanie, et qu'en raison des effets de la législation municipale, la répartition de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation municipale a été modifiée par l'évaluateur agréé signataire du rôle de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE chaque locataire de l'Édifice de La Matanie, maintenant inscrit au rôle d'évaluation municipale, s'est vu attribué une évaluation imposable et assujettie à la facturation des taxes par les autorités publiques;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, tous les locataires de l'immeuble ont reçu fin juillet 2011, un compte de taxes municipales de la ville de Matane pour une partie de l'année 2010 et pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT les protestations vigoureuses des locataires qui considèrent, de bonne foi, qu'il s'agit là d'une augmentation de leur loyer et d'une modification unilatérale de leur bail et de leurs obligations financières;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle réalité fiscale a une incidence pour les locataires de l'immeuble dont la MRC est propriétaire, et que celle-ci souhaite en tenir compte dans une optique de bonne foi et de respect des locataires;

CONSIDÉRANT QUE le précédent propriétaire facturait aux locataires, en sus du loyer, une forme de contribution annuelle pour les « taxes d'affaires »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver une solution à la problématique liée à la nouvelle répartition fiscale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane décrète ce qui suit :

- **QUE** pour ce qui est des locataires actuels de l'Édifice de La Matanie, liés par baux de location, sur preuve du paiement de la facture de taxes, la MRC de Matane leur consentira une réduction de loyer correspondant au montant du compte de taxes municipales annuel, déduction faite du montant équivalent à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

la contribution annuelle qui leur aurait été facturée en sus du loyer, selon la pratique des années antérieures et que les baux de location soient modifiés en ce sens sur acceptation des locataires concernés;

- **QUE** tous les nouveaux baux de location à être signés devront tenir compte de la législation municipale et spécifier très clairement que le locataire est responsable de toutes les taxes des autorités publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 622-10-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DU CLD EN LIEN AVEC LE DÉMÉNAGEMENT / AUTORISATION SIGNATURE BAIL DE LOCATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a fait procéder à l'aménagement des locaux selon les besoins définis par le CLD à l'architecte responsable du dossier;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 27 septembre 2011, les membres du comité administratif ont pris connaissance de la résolution CA-11-10-576 du CLD de la MRC de Matane en lien avec le déménagement et le loyer;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 589-09-11, les membres du comité administratif de la MRC de Matane ont proposé certaines modalités quant à la relocalisation du CLD dans l'Édifice de la Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent la direction de la MRC à soumettre une proposition au CLD pour la relocalisation de ses bureaux dans l'Édifice de la Matanie, notamment selon les modalités suivantes :

- Montant annuel du loyer de 33 000 \$ (basé sur une superficie de 3 082 pi²), fixe pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, auquel s'ajoute la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, de même que les taxes municipales et scolaires;
- Congé de loyer dans l'Édifice de La Matanie, jusqu'à ce que le local actuel soit reloué ou la durée résiduelle du bail actuel du CLD devant se terminer le 30 novembre 2012;
- Participation de la MRC à la hauteur d'un montant maximum estimé à 21 133 \$ pour les frais reliés au déménagement, excluant le système téléphonique;
- Responsabilité du locataire du choix et des frais reliés à l'entretien ménager du local;

QUE tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du CLD;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec le CLD de la MRC de Matane et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 623-10-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION DE LOCATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE – BUREAU ADJACENT À CELUI DU
CLD**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a été informé par le Député de Matane qu'il ne louerait plus de locaux dans l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA-11-10-578 du CLD de la MRC de Matane en lien avec une demande de location d'espaces supplémentaires pour le CLD (bureau adjacent);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent la direction de la MRC à soumettre une proposition au CLD pour la location du bureau adjacent à celui-ci du CLD dans l'Édifice de La Matanie, notamment selon les modalités suivantes :

- Montant annuel du loyer de 11 340 \$ (au prix de 9,00 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi²), fixe pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, auquel s'ajoute la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, de même que les taxes municipales et scolaires;
- Claude d'indexation basée sur l'IPC sans être inférieure à 1 %;
- Responsabilité du locataire du choix et des frais reliés à l'entretien ménager du local;

QUE tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du CLD;

QUE le CLD pourra sous-louer une partie du local à la Chambre de commerce;

QUE les locaux, nouvellement rénovés, devront être utilisés et occupés tels quels, aucun travaux n'étant autorisés;

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec le CLD de la MRC de Matane et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 624-10-11

**AUTORISATION PAIEMENT 3^E VERSEMENT À LA VILLE DE
MATANE RELATIF AU PARTAGE DES COÛTS POUR LES
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE
POUR 2011**

CONSIDÉRANT la facture de la ville de Matane au montant de 61 356,35 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane du 3^e versement au montant de 61 356,35 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 625-10-11

AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG ET SAINT-LÉANDRE, ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 633-11-09 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2010 à 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour les secteurs de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Léandre, année 2011, au montant de 41 940 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques pour les secteurs de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Léandre, année 2011, au montant de 47 780,15 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 626-10-11

RÉSOLUTION NUMÉRO 219-06-2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE – DEMANDE AU MAMROT ET AU MTQ – PRIX NÉGOCIÉ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 219-06-2011 de la municipalité de Nouvelle demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et au ministère des Transports (MTQ) de permettre aux municipalités du Québec de bénéficier du prix négocié par les directions régionales du MTQ dans les régions du Québec où il n'y a qu'un fournisseur d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités doivent demander par appel d'offres publiques des prix pour acheter de l'asphalte lorsque les travaux sont supérieurs à 100 000 \$ même s'il n'y a qu'une seule entreprise qui offre le produit sur le territoire immédiat;

CONSIDÉRANT QUE pour sa part, le MTQ négocie directement ses prix avec le fournisseur d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités paient toujours plus cher que le MTQ pour l'achat de l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ne peuvent entretenir adéquatement les routes en raison du coût exorbitant et que celles-ci se détériorent de plus en plus;

CONSIDÉRANT QUE tout comme pour les routes sous responsabilité du MTQ, ce sont les mêmes citoyens qui paient pour les chemins sous responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 264-07-06 du Conseil de la MRC de Matane demandant au MTQ de vérifier la possibilité d'ententes pour que les municipalités puissent bénéficier de la tarification pour le pavage des chemins municipaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie les démarches de la municipalité de Nouvelle auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et au ministère des Transports (MTQ) demandant de permettre aux municipalités du Québec de bénéficier du prix négocié par les directions régionales du MTQ dans les régions du Québec où il n'y a qu'un fournisseur d'asphalte;

QUE le Conseil de la MRC de Matane réitère sa demande auprès du MTQ de vérifier la possibilité que les municipalités du Québec puissent bénéficier des taux plus avantageux qui peuvent être obtenus par le MTQ en raison de volumes plus importants;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, à l'UMQ, à la CRÉ BSL, au député de Matane et à la municipalité de Nouvelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 627-10-11

RÉSOLUTION NUMÉRO 247-09-11 DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – REQUÊTE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RETARDER LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 247-09-11 de la MRC de Maria-Chapdelaine demandant au gouvernement du Québec de retarder la rentrée scolaire tout particulièrement pour les cégeps et les universités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine, tout comme plusieurs autres employeurs de la région ou du Québec, embauche de la main-d'œuvre étudiante en période estivale, que ce soit en matière de tourisme ou autres champs d'activités;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants doivent quitter leur emploi vers la mi-août afin de s'inscrire dans les collèges ou dans les universités;

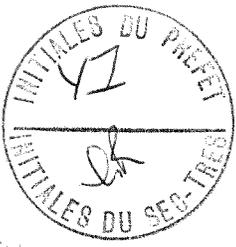
CONSIDÉRANT QUE les employeurs requièrent depuis nombre d'années de retarder la rentrée scolaire à la mi-septembre, tout particulièrement pour les étudiantEs en âge d'œuvrer sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec serait également gagnant en reportant la rentrée scolaire, notamment par le fait que les étudiants pourraient gagner davantage;

CONSIDÉRANT la spécificité des régions touristiques ainsi que le décalage des saisons touristiques en raison des changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie les démarches de la MRC de Maria-Chapdelaine demandant formellement au gouvernement du Québec de retarder la rentrée scolaire pour les cégeps et les universités afin de permettre aux étudiants de prolonger leur emploi dans le but non seulement de leur apporter de meilleurs revenus et de plus grandes expériences de travail mais également de soutenir les employeurs en période estivale et plus particulièrement l'industrie touristique;



QUE le Conseil de la MRC de Matane demande au Premier ministre d'évaluer la possibilité de retarder la rentrée scolaire tout particulièrement pour les cégeps et les universités;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre du Tourisme, à la FQM, à l'UMQ, au député de Matane et à la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 628-10-11

FORMATION DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) – « LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT », LE 21 OCTOBRE 2011 À MATANE

CONSIDÉRANT la formation « Le règlement d'emprunt » offerte par la COMAQ, le 21 octobre 2011 à Matane;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cette formation reconnue sont de permettre aux participants :

- d'examiner les lois, procédures et considérations reliées aux règlements d'emprunt, autant du point de vue du greffier que du point de vue du trésorier;
- de connaître les étapes reliées aux règlements d'emprunt, les choix à sa disposition et les éléments à considérer dans l'opération du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet d'inscrire deux personnes, et ce dans un souci de renforcement de l'équipe de direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation monsieur Olivier Banville, directeur adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, à la formation « Le règlement d'emprunt » offerte par la COMAQ, le 21 octobre 2011 à Matane;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant 485 \$ plus taxes par participant, soit un montant total de 1 105,07 \$ taxes incluses, et que la dépense soit payable à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 629-10-11

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 – MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011, pour les compétences communes à l'ensemble des municipalités :



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	montant
Administration générale			
02 15000 660 Articles de nettoyage	80 \$	02 15000 497 Frais enregistrement ascenseur	80 \$
03 51000 000 Affectation du surplus	2 725 \$	02 16000 410 Honoraires professionnels	2 725 \$
02 16000 141 Salaires réguliers - SCFP	360 \$	02 16000 412 Services juridiques	440 \$
02 16000 200 Contribution employeur - SCFP	80 \$		
02 19000 415 Services prof. archives	2 790 \$	02 19000 339 Avis publics	740 \$
		02 19000 522 Entretien et réparation bâtiment	300 \$
		02 19000 523 Soutien logiciels	1 750 \$
Schéma de couverture de risques			
02 22200 670 Fournitures de bureau	50 \$	02 22200 522 Entretien et réparation bâtiment	50 \$
Transport collectif			
02 36000 670 Fournitures de bureau	50 \$	02 36001 459 Taxis	50 \$
Matières résiduelles			
02 45000 310 Frais de déplacement	300 \$	02 45000 339 Avis publics	275 \$
02 45000 670 Fournitures de bureau	175 \$	02 45000 524 Entretien équip. informatique	200 \$
02 45001 459 Mise en œuvre	1 450 \$	02 45001 310 Frais de déplacement Campagne	1 450 \$
Amélioration des cours d'eau			
02 46000 690 Équipement de bureau	275 \$	02 46000 339 Avis publics	275 \$
Aménagement du territoire			
02 61000 690 Équipement de bureau	800 \$	02 61000 524 Entretien équip. informatique	800 \$
Gestion des terres publiques			
02 69000 310 Frais de déplacement	1 000 \$	02 69000 141 Salaires réguliers	1 500 \$
02 69000 690 Équipements de bureau	750 \$	02 69000 200 Contributions employeur	250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 630-10-11

**RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 –
SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011, pour le Service régional de sécurité incendie :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Service régional de sécurité incendie			
02 22500 635 Produits chimiques	100 \$	02 22500 322 Fret et messageries	50 \$
02 22500 145 Salaire pompiers intervention	1 100 \$	02 22500 522 Entretien et réparation du bâtiment	50 \$
02 22500 332 Radio & communications	1 600 \$	02 22500 631 Essence et huile diesel	1 000 \$
		02 22500 633 Huile à chauffage – caserne	1 000 \$
		02 22510 310 Déplacement des pompiers	600 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 631-10-11

**RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 –
SERVICE D'URBANISME / RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011 pour l'urbanisme et la réglementation :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Révision des plans et règlements 02 61010 670 Fournitures de bureau	200 \$	02 61010 142 Heures supplémentaires	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 632-10-11

**RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 –
SERVICE D'INSPECTION ET D'ÉMISSION DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011 pour l'inspection et l'émission des permis :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Service inspection et émission des permis			
02 65900 141 Salaires réguliers	1 175 \$	02 65900 142 Heures supplémentaires	1 000 \$
02 65900 670 Fournitures de bureau	100 \$	02 65900 322 Fret et messageries	50 \$
02 65900 310 Frais de déplacement	100 \$	02 65900 515 Location véhicule / équipement	100 \$
		02 65900 522 Entretien et réparation bâtiment	50 \$
		02 65920 141 Salaire géomatique	150 \$
		02 65920 200 Contribution employeur	25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 633-10-11

**RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 –
SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011, pour l'évaluation foncière :



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Service évaluation foncière			
03 51045 000 Affectation du surplus	2 285 \$	02 80000 494 Inscription	635 \$
		02 80000 515 Location véhicule / équipement	50 \$
		02 80000 522 Entretien et réparation bâtiment	100 \$
		02 80000 524 Entretien équipement informatique	100 \$
		02 80000 690 Équipement de bureau	875 \$
		02 80010 141 Salaire géomatique	435 \$
		02 80010 200 Contribution employeur	90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 634-10-11

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 – TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011, pour les TPI de la MRC de Matane :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
T.P.I.			
02 62900 400 Services professionnels	1 000 \$	02 62900 142 Heures suppl. foresterie	1 000 \$
02 62909 670 Dépenses de bureau	250 \$	02 62909 322 Fret et messagerie	50 \$
02 62909 528 Contrat de service - logiciel	550 \$	02 62909 494 Cotisations – Ingénieur forestier	175 \$
02 62909 690 Équipement de bureau	200 \$	02 62909 522 Entretien et réparation bâtiment	25 \$
		02 62909 525 Entretien équipement informatique	750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 635-10-11

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011 – TNO DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 septembre 2011, pour le TNO Rivière Bonjour :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Administration			
02 19000 670 Fournitures de bureau	50 \$	02 19000 522 Entretien et réparation bâtiment	50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 636-10-11

AUTORISATION PAIEMENT DELISLE & DELISLE – SERVICES PROFESSIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le compte d'honoraires de la firme d'avocats Delisle & Delisle au 31 décembre 2010 pour services professionnels rendus, soit 8 044 \$ plus les taxes, et déboursés encourus, soit 529,57 \$ plus les taxes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Dossiers	Montants avant les taxes
Administration générale	2 163,00 \$
Bâtiment	910,00 \$
TPI	456,00 \$
Sécurité incendie	3 199,00 \$
Urbanisme	1 316,00 \$
	8 044,00 \$
Déboursés encourus	529,57 \$
Total avant les taxes :	8 573,57 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D' le paiement du compte d'honoraires pour services professionnels rendus et déboursés encourus jusqu'au 31 décembre 2010 dans les dossiers ci-haut mentionnés, par la firme d'avocats Delisle & Delisle, au montant de 8 573,57 \$ plus les taxes applicables, soit 9 767,44 \$ avec taxes et selon la répartition par service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 637-10-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « VIANDES ET CHARCUTERIES BIO BIC INC. »

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. » démontrait un investissement potentiel en immobilisation de plus de 500 000 \$ pour un projet total de 926 120 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de 15 000 \$ faite au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) représentait 1,6 %;

CONSIDÉRANT QUE le coût des dépenses en immobilisation réalisées et payées dans le cadre du projet d'implantation de l'usine de « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. » à Matane s'élèvent à 300 000 \$;

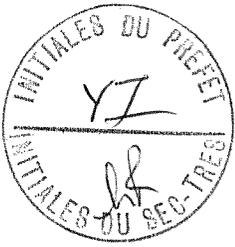
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est en période de démarrage et embauche présentement 22 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'accepter d'élever le taux d'aide à 5 % afin de permettre au promoteur de bénéficier des 15 000 \$ accordés le 15 février 2011 (résolution numéro 96-02-11) dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. » et recommande au MDEIE d'élever le taux d'aide à 5 % et d'accorder une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 638-10-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « DÉVELOPPEMENT D'UN GESTIONNAIRE DE CONTENU MULTIPLATEFORME »

CONSIDÉRANT le projet « *Développement d'un gestionnaire de contenu multiplateforme* » afin de créer des circuits touristiques sous forme d'une application interactive, initié par la table de concertation en tourisme, parrainé par le CLD de la MRC de Matane ;

CONSIDÉRANT le coût de projet total de 81 515 \$ et la demande d'aide financière au FSTD de 48 515 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au développement d'application mobile pour la création de circuits touristiques thématiques dans l'ensemble de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à démarquer la MRC de Matane pour son offre touristique et qu'il vise à attirer une nouvelle clientèle en facilitant la découverte de nos attraits touristiques et en favorisant sa rétention;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à une entreprise de la région, Groupe PVP de Matane, de se développer une expertise par la création d'un produit unique, soit le gestionnaire de contenu multiplateforme, pour la mise sur pied d'applications mobiles de tous genres;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la MRC de Matane indique que le processus de gestion contractuelle a été respecté et que c'est le groupe PVP de Matane, qui lui présenté la meilleure offre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à une entreprise de la région, Groupe PVP de Matane, de développer une expertise par la création d'un produit unique, soit le gestionnaire de contenu multiplateforme pour la mise sur pied d'applications mobiles de tous genres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet du CLD de la MRC de Matane pour un montant de 48 515 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane autorise le projet « *Développement d'un gestionnaire de contenu multiplateforme* » pour un montant de 48 515 \$ à être financé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD);

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 639-10-11

APPUI DE LA MRC DE MATANE AU PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Rimouski (ci-après « l'UQAR ») a requis l'appui de la MRC de Matane, à titre de partenaire, afin de soumettre une demande de financement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (ci-après le « MDDEP ») dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec (ci-après le « PACES »);

CONSIDÉRANT QUE le projet développé par l'UQAR, qui est intitulé « *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent* », comprend la production de biens livrables cartographiques qui permettront de :

- Mieux connaître la qualité, la quantité et la vulnérabilité des eaux souterraines des aquifères bas-laurentiens;
- Mieux gérer la ressource hydrique afin d'en assurer la pérennité, notamment dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'implication du personnel de la MRC de Matane a été demandée pour les trois années nécessaires à la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance des eaux souterraines constitue une des lacunes identifiées par la MRC de Matane dans ses travaux de caractérisation de la rivière Matane qui nuit autant aux efforts de protection des eaux de surface que souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette lacune a déjà amené la MRC de Matane à soutenir la réalisation d'études pédologiques sur son territoire, lesquelles seraient complémentaires au projet développé par l'UQAR;

CONSIDÉRANT QUE la compréhension des eaux souterraines s'avère un outil précieux dans la recherche de solutions valables touchant les problématiques environnementales et d'aménagement du territoire telles que :

- La planification du développement du secteur primaire avec l'exploitation de la tourbe (ex. tourbières de Saint-Ulric), du sable, du gravier, de la pierre et des hydrocarbures;
- La gestion des déjections animales provenant du secteur agricole et, plus globalement, la planification du développement de la zone agricole permanente;
- La gestion de l'urbanisation en lien avec l'approvisionnement en eaux souterraines des résidences isolées et des réseaux municipaux d'aqueduc;
- La gestion de la villégiature en bordure des lacs approvisionnés par des sources souterraines (capacité du support);

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane comporte un objectif visant à protéger les milieux sensibles, ce qui inclut les eaux servant à l'alimentation des réseaux municipaux d'aqueduc;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la connaissance des eaux souterraines est essentielle pour permettre à la MRC de Matane d'assumer ses responsabilités et exercer un leadership en lien avec la protection des sources municipales d'approvisionnement en eau potable pour les raisons suivantes :

- La MRC doit identifier les périmètres de protection des sources d'eau potable présentes sur son territoire;
- La MRC de Matane a entrepris la réalisation de plans de protection de l'eau à la source inspirés du modèle ontarien dans les bassins approvisionnant les réseaux municipaux;
- La MRC doit protéger les sources potentielles d'approvisionnement car l'évolution des normes environnementales obligent plusieurs municipalités à renoncer au captage des eaux de surface;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit aussi régir et contrôler les activités à l'intérieur des zones inondables et que la compréhension des interactions entre les eaux de surface et souterraines pourrait améliorer sa compréhension des aléas et des vulnérabilités sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coordonateur de projet, monsieur Thomas Buffin-Bélanger, professeur à l'UQAR, a déjà eu l'occasion de travailler avec les représentants de la MRC de Matane et bénéficie d'une bonne réputation auprès des représentants municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE demande soit faite au MDDEP de soutenir financièrement le *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent* de l'UQAR dans le cadre du PACES;

QUE la MRC de Matane s'engage à soutenir ledit projet au moyen d'une contribution annuelle, pour les trois années du projet, de cinq jours-personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 640-10-11

FIN DE PROBATION DE MONSIEUR SERGE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT l'embauche le 21 mars 2011 de monsieur Serge Larochelle pour occuper les fonctions de conseiller en aménagement et urbanisme, pour une période d'un an, pour le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane;

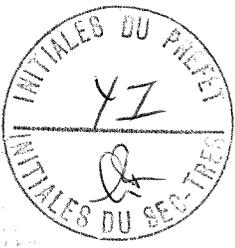
CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 21 septembre 2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Serge Larochelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE suivant la réussite de sa période de probation, monsieur Serge Larochelle bénéficie des dispositions de la convention collective, à compter de la date de la fin de sa probation soit le 21 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 641-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2011 RÉGISSANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 252-2011a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay, appuyé par madame Victoire Marin, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 252-2011 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (janvier à septembre 2011).
--

RÉSOLUTION 642-10-11

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS #7 ET 8 – TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 321-05-11 du Conseil de la MRC autorisant le préfet et la directrice générale de la MRC de Matane à signer un addenda avec le transporteur afin de compenser le kilométrage additionnel dû aux fermeture de chemins, qui ne pouvait pas être considéré au moment de l'appel d'offres, en limitant le montant de la compensation à un maximum 0,75 \$ par mètre cube apparents (0,75 \$ / mca) pour tous les produits;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire #7, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 3 octobre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :	Transport Jean-Claude Charette inc.			
Mandat :	Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011			
	MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
	229,8	De Les Méchins vers Bois BSL Amqui	9,20	2 114,16
	400,0	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	2 100,00
			Montant à facturer :	4 214,16
			5,0 % :	210,71
			Sous-total :	4 424,87
			8,5 % :	376,11
			Total de la facture :	4 800,98



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire #8, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 14 octobre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		Transport Jean-Claude Charette inc.	
Mandat :		Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
582,70	De Les Méchins vers Groupe Lebel Price	9,25	5 389,98
72,60	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	381,15
39,77	Déductions de volume net des bois transportés	9,25	367,87
34,70	Voyage de 12 pieds à Price au lieu de Cap-Chat, le 19 septembre 2011 (Bon comm. #1588)	-4,00	-138,80
1 324,77	Volume entre le 22 septembre et le 3 octobre 2011, compensation détour selon entente	0,75	993,58
Montant à facturer :			6 993,78
5,0 % :			349,69
Sous-total :			7 343,46
8,5 % :			624,19
Total de la facture :			7 967,66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner les paiements effectués à Transport Jean-Claude Charette inc, pour les rapports de paiement soit #7 de 4 800,98 \$ et #8 de 7 967,66 \$ en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane, pour un montant total de 12 768,64 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 643-10-11

SIGNIFIER AU MRNF L'INTÉRÊT DE LA MRC DE MATANE À PARTICIPER AU PROJET *FORÊTS DE PROXIMITÉ*

CONSIDÉRANT QUE depuis 1999, la MRC de Matane est signataire avec le Ministère d'une convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales (TPI) qui sont libres de droits forestiers accordés sous la forme de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);

CONSIDÉRANT QUE riche de son expérience acquise au fil des ans, la MRC est prête à mettre à profit ses connaissances et expertises pour prendre à sa charge la gestion d'un territoire forestier de plus grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accepté de participer à un projet pilote et a mis à l'essai depuis 2009 un nouveau mode de gestion directement inspiré des orientations du Livre vert et générateur de retombées accrues pour l'ensemble des communautés et des intervenants locaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite profiter de l'ouverture introduite par le *Projet de forêts de proximité* qui encourage le développement d'une foresterie publique de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite l'élargissement de la convention de gestion territoriale signée en 1999 à des secteurs des terres du domaine de l'État en milieu municipalisé pouvant bonifier la nouvelle forêt de proximité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la vision des élu(e)s, la volonté et l'ouverture à bâtir un modèle qui s'occupera non seulement d'interventions forestières mais aussi d'autres activités de développement afin de maximiser les retombées de l'exploitation de ces terres;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Matane de contribuer afin de développer une foresterie durable et soutenant l'occupation dynamique du territoire et essentielle à l'épanouissement de nos communautés rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane signifie à monsieur Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) l'intérêt de la MRC à participer au projet *forêts de proximité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 644-10-11

ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS – COMPENSATION POUR LA REMISE EN ÉTAT DES CHEMINS MUNICIPAUX UTILISÉS POUR LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE des chemins municipaux sont utilisés pour les opérations forestières notamment pour le transport du bois et qu'il y a été convenu de compenser les municipalités pour le nivelage des chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE verser à la municipalité de Les Méchins une compensation financière équivalente à trois heures de niveleuse au taux horaire de 125 \$ et à deux heures pour la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 645-10-11

PLANIFICATION DES TRAVAUX FORESTIERS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'assurer un niveau acceptable de prescriptions en réserve pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE majorer le mandat autorisé à la SER des Monts pour les honoraires professionnels reliés à la planification forestière de 20 000 \$ à 25 000 \$ taxes incluses, permettant d'atteindre environ 55 à 65 % des prescriptions pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 646-10-11

RÉPONSES DE LA MRC DE MATANE AU MRNF SUITE À LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION, À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ DU MRNF

CONSIDÉRANT QUE la consultation du MRNF sur la forêt de proximité;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE les réponses préliminaires aux questions du MRNF ont été préparées notamment à partir des commentaires exprimés lors des consultations de la MRC de Matane sur le plan de mise en valeur sur TPI et soumises aux municipalités pour commentaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de mémoire de la MRC de Matane dans le cadre de la consultation du MRNF sur la forêt de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

De transmettre au MRNF le mémoire de la MRC de Matane dans le cadre de la consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 647-10-11

MAINTIEN DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE EN ATTENTE DU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER EN 2013

CONSIDÉRANT QU'une première Convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, le 29 novembre 1999, déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE ladite convention a depuis été renouvelée par la signature d'une nouvelle CGT, le 10 décembre 2008, pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, plusieurs modes pour l'exécution des opérations forestières ont été essayés, dont les fermes forestières et les conventions d'aménagement forestier (CvAF);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Paule a bénéficié d'une CvAF octroyée par la MRC de Matane jusqu'en 2009;

CONSIDÉRANT QUE depuis deux années, un nouveau mode de gestion est expérimenté, celui de la forêt communale, dans lequel la MRC gère directement les opérations forestières en confiant des contrats de transport, d'aménagement et de planification au secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane détient déjà une planification forestière pour l'année prochaine, a déjà entrepris des démarches pour faire préparer des prescriptions et a déjà pris des mesures pour garantir des emplois qui dépendent de la forêt pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE la situation des marchés ne permet pas d'entrevoir à court terme la réalisation de profits significatifs liés à l'exploitation de la matière ligneuse;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement forestier se limiteront essentiellement aux opérations subventionnées pour l'année 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a transmis une résolution portant le numéro 11-10.196 à la MRC de Matane mentionnant sa volonté de récupérer la pleine gestion des TPI situées sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane considère qu'il serait contreproductif et extrêmement difficile, à une année de la mise en place d'un nouveau régime forestier et de la création de forêts de proximité, de recréer des CvAF et de modifier sa réglementation et ses structures liées aux TPI;

CONSIDÉRANT QUE la CGT ne peut être modifiée à brève échéance et qu'il ne s'agit pas d'une volonté régionale comme en témoignent les résolutions passées de la MRC de Matane concernant le déploiement des forêts de proximité sur l'ensemble des TPI;

CONSIDÉRANT QU'à partir de 2013 toutes les options concernant la gestion des forêts de proximité seront explorées, incluant les subdélégations de gestion, et que les balises gouvernementales auront été précisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolution à l'unanimité :

D'informer le conseil municipal de Sainte-Paule et la Corporation de développement de Sainte-Paule :

- **QUE** la MRC de Matane entend pour l'année 2012 maintenir le *statu quo* et que toutes les options seront évaluées à partir de 2013 avec la transformation des TPI en forêts de proximité;
- **QUE** la MRC de Matane souhaite que la communauté de Sainte-Paule s'implique activement au cours de la prochaine année au sein du chantier que constitue la création d'un projet de forêt de proximité;
- **QUE** la MRC de Matane est sensible aux aspirations des communautés forestières désireuses d'assumer une part active dans la gestion de leur territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 648-10-11

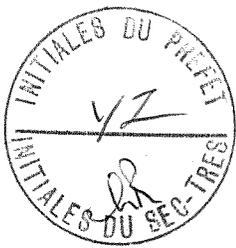
APPUI DE LA MRC DE MATANE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MARITIME DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DU TRAVERSIER CAMILLE-MARCOUX

CONSIDÉRANT QUE la construction navale constitue un des axes d'intervention prioritaire identifiés au plan de diversification économique et industrielle de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane peut s'enorgueillir de la présence de deux chantiers maritimes sur son territoire qui génèrent des retombées majeures dans les communautés de la MRC et de tout l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le chantier du Groupe Maritime Verreault aux Méchins est la première entreprise privée en importance dans la portion orientale de la MRC qui comprend plusieurs municipalités dévitalisées, dont Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE la construction de navires en sol québécois génère des revenus de taxation majeurs pour le gouvernement du Québec et de l'activité économique dans les localités;



CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Société des Traversiers du Québec a confié l'entretien du navire Camille-Marcoux au chantier maritime des Méchins;

CONSIDÉRANT QUE la Société des Traversiers du Québec est présentement en appel d'offres jusqu'au 24 octobre 2011 pour l'entretien du Camille-Marcoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la résolution en fasse partie intégrante;

QUE la MRC de Matane exprime le souhait de voir le gouvernement du Québec et ses mandataires, dont la Société des Traversiers du Québec, considérer les impacts sur le développement régional et sur l'ensemble de la société avant d'octroyer des contrats structurants;

QUE la présente résolution soit transmise au président du conseil d'administration de la Société des Traversiers du Québec et au ministre responsable de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 649-10-11

CLSC LES MÉCHINS – PERTE DE MÉDECIN – DEMANDE AU MINISTRE BOLDUC DU MSSS ET MINISTRE RESPONSABLE DU BSL

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite du médecin œuvrant au point de services CLSC Les Méchins et qu'aucune relève n'est à ce jour confirmée;

CONSIDÉRANT l'importance du service pour la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane signifie son inquiétude concernant le manque de médecins au ministre de la Santé et des services sociaux et ministre responsable de la région ainsi qu'à l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent et au CSSS de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 650-10-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – MANDAT AUX ENTREPRISES MICHEL MAILLÉ, EXPERT-CONSEIL EN ÉQUIPEMENTS INCENDIE

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour l'acquisition de deux camions pour le combat des incendies pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE confier un mandat, de l'ordre de 2 000 \$ taxes en sus plus les frais de déplacement, aux entreprises Michel Maillé, expert-conseil en équipements incendie, concernant pour les rencontres de pré-production chez l'adjudicataire, le suivi des travaux de construction des véhicules et l'inspection de la conformité du respect du devis et des normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 651-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 228-2006 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 228-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault, appuyé par madame Victoire Marin, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 228-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 228-2006 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 652-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 229-2007 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 229-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis, appuyé par monsieur Yvan Côté, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 229-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 229-2007 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 653-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 232-2008 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 232-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 232-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 232-2008 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 654-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 233-2009 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 233-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Jean-Sébastien Barriault, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 233-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 233-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 655-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 234-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 234-2009 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 234-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins, appuyé par monsieur Garnier Marquis, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 234-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 234-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 656-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 238-2010 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

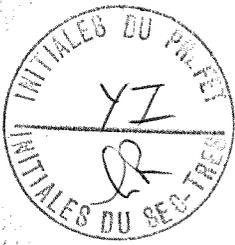
CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 238-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Jean-Sébastien Barriault, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 238-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 238-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34



RÉSOLUTION 657-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 239-2010 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 239-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 239-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 239-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 658-10-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246-1-2011 POUR MODIFIER LA CLAUSE DE RÉPARTITION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 246-2010 POUR PRENDRE EN COMPTE L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 246-1-2011 a dûment été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis, appuyé par monsieur Yvon Tremblay, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 246-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 246-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 659-10-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS – MICHEL MAILLÉ, CONSULTANT

CONSIDÉRANT la facture en date du 14 octobre 2011 concernant les frais d'honoraires des entreprises Michel Maillé, expert-conseil en équipements incendie, pour le soutien à l'élaboration d'un devis technique et d'un document de soumission pour l'appel d'offres pour l'achat de deux camions incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement frais d'honoraires aux entreprises Michel Maillé, expert-conseil en équipements incendie, au montant total de 2 210 \$ plus les taxes, payable par le règlement numéro 251-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 660-10-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – FÊTE
D’HALLOWEEN – TOURNÉE DES ENFANTS DEVANCÉE AU
29 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT la suggestion d’harmonisation avec la décision de la ville de Matane de devancer la tournée de collecte de friandises à l’occasion de l’Halloween au samedi, 29 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité des municipalités participantes :

D’autoriser le Service régional de sécurité incendie à participer sur une base bénévole et à utiliser les véhicules pour des tournées de sécurité, le samedi, 29 octobre et le lundi, 31 octobre 2011, selon l’orientation des municipalités.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant :

- Table des partenaires;
- Formation en hauteur;
- Caserne Les Méchins.

VARIA

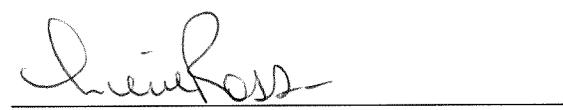
- a) « Contrat d’entretien du Camille-Marcoux »;
- b) « CLSC Les Méchins »;
- c) « Transport adapté »;
- d) « Rencontre des maires ».

RÉSOLUTION 661-10-11

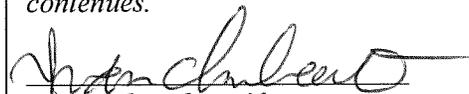
Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l’unanimité de fermer la séance. Il est 23 h 55.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet